

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2784

18 novembre 2008

SOMMAIRE

AFD Rivesaltes A S.à r.l.	133611	Ladd Luxembourg S.A.	133595
Arris To-Morrow S.à r.l.	133625	LDVF1 Main FIP Sàrl	133587
Avalone Company S.A.	133627	Le 11 Avenue Sàrl	133596
BBFG S.A.	133614	Lunasun S.A.	133589
Capital International Nippon Fund Management Company S.A.	133619	Market Overview S.A.	133625
Contel Group S.A.	133599	Max Participations III S.à r.l.	133632
Crescendo Capitale Italia S.A.	133586	Medlux S.A.	133595
CVC Capital Partners Group Sàrl	133608	MG Investment S.A.	133632
DE.CE Investment SA	133592	Nocor S.A.	133586
DiBiLux	133615	Pennington S.à r.l.	133600
DiBiLux S.à r.l.	133615	Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch	133620
Divi Holding S.A.	133587	Pluri-L S.à r.l.	133631
Duex Investments S.A.	133589	Primet GmbH	133614
Ebenrain S.A.	133586	Remida Investissements S.A.	133599
EEC Investments S.A.	133600	Rewind Finance S.A.	133598
Exelfin S.A.	133589	Rylux S.A.	133588
FCCL FIP Sàrl	133588	Simandir S.A.	133593
Fedro S.A.	133590	Simandir S.A.	133594
Fermont Finance S.A.	133626	SK Europe S.A.	133591
Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l.	133615	SK Europe S.A.	133594
Flock Mark International S.A.	133590	SN Properties S.à r.l.	133620
G&A International S.A.	133618	Springwater Industries S.à r.l.	133631
Gallaher Finance Luxembourg S.à r.l.	133621	Starwood Europe S.A.	133614
Grand Tour Estate S.A.	133592	St James Development S.A.	133626
Grapy S.A.	133593	Telexta S.A.	133594
Health Care Investments Holding S.A.	133620	Telexta S.A.	133597
Helfin S.A.	133587	Teofin	133592
Helfin S.A.	133591	Teofin	133599
High - Tech Holding S.A.	133614	Texhold S.A.	133590
H.T.I. Hotel Trust Investment S.A.	133591	Texhold S.A.	133598
Incos Investments S.A.	133593	Textile Invest S.A.	133600
Jacmar S.A.	133607	Textile Invest S.A.	133597
Jason & Argo Partners Holding S.A.	133620	Topventures S.A.	133597
Kaval S.A.	133588	Topventures S.A.	133596
Kaval S.A.	133595	World Wide Investments Fund S.A.	133598

Nocor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 91.856.

En date du 16 octobre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 16 octobre 2008 de Mme Catia Campos avec adresse privée au 18, rue des Jardins, L-8039 Strassen, Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet au 16 octobre 2008 de M Noel McCormack avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140793/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Crescendo Capitale Italia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 107.700.

En date du 15 octobre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 15 octobre 2008 de Mme Catia Campos avec adresse privée au 18, rue des Jardins, L-8039 Strassen, Luxembourg de son mandat d'Administrateur de la Société
- d'accepter la nomination avec effet au 15 octobre 2008 de M Noel McCormack avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140794/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01798. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Ebenrain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 112.959.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 3.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EBENRAIN S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008140800/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

LDVF1 Main FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 143.175,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.577.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes, avec effet immédiat:

Non renouvellement du mandat de gérant classe A de la Société de Monsieur Donald S. La Vigne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008140696/8531/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07171. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Divi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.515.

—
En date du 30 octobre 2008 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 30 octobre 2008 de Mme Deborah Buffone de son mandat d' Administrateur de la Société.

- d'accepter la nomination avec effet au 30 octobre 2008 de Mr Noel Mc Cormack avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140792/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Helfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

HELFIN S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 42.231

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140831/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

FCCL FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.950,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.576.

—
EXTRAIT

En date du 15 octobre 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes, avec effet immédiat:

Non renouvellement du mandat de gérant classe A de la Société de Monsieur Donald S. La Vigne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008140695/8531/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07162. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Kaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

KAVAL S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 112.304

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140833/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02253. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Rylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.514.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 2 octobre 2008

M. Claude LEBRUN à été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RYLUX S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008140802/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02315. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Lunasun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.750.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

LUNASUN S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 78.750

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140835/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02259. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Exelfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.322.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société EXELFIN S.A., société anonyme, conclue en date du 29 octobre 2007, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140864/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01632. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Duex Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.839.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société DUEX INVESTMENTS S.A., société anonyme, conclue en date du 19 mars 2002, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140863/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01639. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Fedro S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.683.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société FEDRO S.A., société anonyme, conclue en date du 25 janvier 2002, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140865/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Flock Mark International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 130.878.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société FLOCK MARK INTERNATIONAL S.A., société anonyme, conclue en date du 17 août 2007, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140866/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01626. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

TEXHOLD S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 26.648

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140845/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

H.T.I. Hotel Trust Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.274.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société H.T.I. Hotel Trust Investments S.A., société anonyme, conclue en date du 25 mars 2004, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140869/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Helfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 42.231.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société HELFIN S.A., société anonyme, conclue en date du 12 avril 2002, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140870/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.303.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

SK EUROPE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 112303

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140842/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02285. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

DE.CE Investment SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.277.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société DE. CE. INVESTMENT S.A., société anonyme, conclue en date du 25 mars 2004, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140862/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01643. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Grand Tour Estate S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 111.486.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société GRAND TOUR ESTATE S.A., société anonyme, conclue en date du 24 novembre 2005, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140867/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01622. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Teofin, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.727.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

TEOFIN S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 44727

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140844/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Incos Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 129.128.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société INCOS INVESTMENTS S.A., société anonyme, conclue en date du 10 juillet 2007, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140871/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Grapy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.917.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société GRAPY S.A., société anonyme, conclue en date du 15 avril 2002, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140868/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Simandir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

SIMANDIR S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 116.089

Date effective: le 31 octobre 2008.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140841/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Telexta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 118.177.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

TELEXTA S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 118177

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140843/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02288. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SK Europe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.303.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société SK EUROPE S.A., société anonyme, conclue en date du 21 décembre 2005, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008140890/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01574. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Simandir S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.089.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société SIMANDIR S.A., société anonyme, conclue en date du 4 mai 2006, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.*Le domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008140888/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01576. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Ladd Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 64.986.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société LADD LUXEMBOURG S.A., société anonyme, conclue en date du 28 décembre 2000, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140873/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01609. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Kaval S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.304.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société KAVAL S.A., société anonyme, conclue en date du 21 décembre 2005, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEGO TRUST(LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140872/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.926.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

MEDLUX S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 111.926

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140837/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Topventures S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société TOPVENTURES S.A., société anonyme, conclue en date du 18 juin 2007, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140902/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Le 11 Avenue Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 56.173.

—
Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des associés du 08 octobre 2008

Le jour 08 octobre 2008, à 10h00, s'est réuni l'assemblée des associés de la société, auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Démission gérante administrative
- 2) Démission gérant technique
- 3) Nomination gérant unique
- 4) Transfert du siège social

Assume la présidence de la séance Monsieur Guy WEBER, lequel, après avoir vérifié la présence de l'associé unique, et après avoir invité Monsieur Roberto VASTA à la fonction de secrétaire, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Première résolution

Sur le premier point à l'ordre du jour l'assemblée, à l'unanimité, délibère d'accepter la démission de la gérante administrative Madame Irina KISLITSYNA, domiciliée à L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange.

Deuxième résolution

Sur le deuxième point à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité, délibère d'accepter la démission du gérant technique Monsieur Christian RICBOURG, domicilié à F-33930 Vendays Montalivet, 62bis, route de Montalivet (France).

Troisième résolution

Sur le troisième point à l'ordre du jour, l'assemblée, à l'unanimité, délibère de nommer gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Yannick VANNIER, né le 17/07/1975 à CUCQ (France) et domicilié à Gorcy - F-54730 (France), 1, rue du Radimont. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Quatrième résolution

Sur le quatrième point à l'ordre du jour, l'assemblée délibère de transférer le siège social à L-2543 Luxembourg - 30 Dernier Sol.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 11,00 heures après rédaction et lecture du présent procès verbal.

Luxembourg le 08 octobre 2008-11-10.

Guy WEBER / Roberto VASTA

Le président / Le secrétaire

Référence de publication: 2008140920/9533/37.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02269. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Telexta S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.177.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société TELEXTA S.A., société anonyme, conclue en date du 25 août 2006, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140892/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Textile Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.716.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société TEXTILE INVEST S.A., société anonyme, conclue en date du 15 janvier 2003, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140900/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Topventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.499.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

TOPVENTURES S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 128.499

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140847/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Rewind Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 72.812.

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

REWIND FINANCE S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 72.812

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140840/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02274. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Texhold S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg; et la société TEXHOLD S.A., société anonyme, conclue en date du 17 juin 2004, a pris fin en date du 27 octobre 2008, avec prise d'effet au 27 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140899/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01571. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

World Wide Investments Fund S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.747.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg; et la société WORLD WIDE INVESTMENTS FUND S.A., société anonyme, conclue en date du 9 mars 2007, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140901/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01568. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Contel Group S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.036.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg; et la société CONTEL GROUP S.A., société anonyme, conclue en date du 16 décembre 2005, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140861/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01644. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Teofin, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 44.727.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150, Luxembourg; et la société TEOFIN S.A., société anonyme, conclue en date du 17 juin 2004, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140898/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01572. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Remida Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.490.

—
TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,
démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

REMIDA Investissements S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 104.490

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140839/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02272. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Textile Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.716.

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,
démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

TEXTILE INVEST S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 90.716
Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140846/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

EEC Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.469.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et la société EEC INVESTMENTS S.A., société anonyme, conclue en date du 11 avril 2005, a pris fin en date du 31 octobre 2008, avec prise d'effet au 31 octobre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008140895/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Pennington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.727.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of October.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

The appeared:

"IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Victoria Road 13-15, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, Channel Islands, registered with the Register of Companies in the United Kingdom under number LP 10774, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), acting through its general partner, IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, and holding all the five hundred (500) shares of the Company,

hereby represented by Ms Sophie FERREIRA, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

in its capacity as Sole Shareholder of "PENNINGTON S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 123.727, incorporated

under the Luxembourg law by a notarial deed on 10 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 431 dated 22 March 2007 (page 20667), and whose articles of association (the "Articles") have not been amended since,

hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the existing shares of the Company from twenty-five Euro (EUR 25.-) to one Euro (EUR 1.-) each and subsequently to convert the existing five hundred (500) shares representing the Company's issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), into twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all held by the Sole Shareholder.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create the following new seven classes of shares in the share capital of the Company, with rights and obligations as set forth in the Articles:

- class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "A Shares"),
- class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "B Shares"),
- class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "C Shares"),
- class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "D Shares"),
- class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "E Shares"),
- class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "F Shares"), and
- class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "G Shares").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares into (i) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iv) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (v) one thousand seven hundred eighty-six (1,786) E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (vi) one thousand seven hundred eighty-five (1,785) F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and (vii) one thousand seven hundred eighty-five (1,785) G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen million two hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-nine Euro (EUR 17,257,529.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to seventeen million two hundred seventy-thousand twenty-nine Euro (EUR 17,270,029.-) by creating and issuing (i) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-one (2,465,361) new A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (ii) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-one (2,465,361) new B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iii) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-one (2,465,361) new C Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (iv) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-one (2,465,361) new D Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (v) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-one (2,465,361) new E Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (vi) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-two (2,465,362) new F Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and (vii) two million four hundred sixty-five thousand three hundred sixty-two (2,465,362) new G Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having all the same rights and obligations as the existing ones (collectively referred to as the "New Shares"), to be fully subscribed and paid-up by a contribution in kind consisting of part of an interest free shareholder's loan, having an aggregate amount of eighteen million nine hundred eighty-four thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 18,984,532.-) (the "Loan"), granted to the Company by the Sole Shareholder on 13 October 2008, for a total subscription price of seventeen million two hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-nine Euro (EUR 17,257,529.-).

Subscription and payment:

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all of the seventeen million two hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-nine (17,257,529) New Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each issued by the Company, having the same rights and obligations as the existing shares, for a total subscription price of seventeen million two hundred fifty-seven thousand five hundred twenty-nine Euro (EUR 17,257,529.-) which is entirely allocated to the share capital of the Company as payment of the nominal value of the New Shares and has been fully paid-up by a contribution in kind so that the amount is as now at the free disposal of the Company.

The remaining amount of the Loan for an amount of one million seven hundred twenty-seven thousand three Euro (EUR 1,727,003.-) will be entirely allocated to the legal reserve of the Company which therefore amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

It appears from the valuation report prepared by the management on 13 October 2008 and produced to the undersigned notary (which will remain annexed to the present deed) that the management of the Company has evaluated the contribution of the Loan at eighteen million nine hundred eighty-four thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 18,984,532.-) which is at least equal to the value of the New Shares issued in consideration and the allocation to the legal reserve of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 6 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at seventeen million two hundred seventy thousand twenty-nine euro (EUR 17,270,029.-) represented by:

- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class A shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "A Shares"),
- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class B shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "B Shares"),
- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class C shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "C Shares"),
- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class D shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "D Shares"),
- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class E shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "E Shares"),
- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class F shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "F Shares"), and
- two million four hundred sixty-seven thousand one hundred forty-seven (2,467,147) class G shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, (the "G Shares"),

all fully subscribed and paid-up and having such rights and obligations as set forth in the present Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of an entire class of shares, the holders of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled (hereafter the "Cancellation Value Per Share").

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the total cancellation amount (hereafter the "Total Cancellation Amount") by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the manager or, in case of plurality of managers, by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholders of the Company on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes A, B, C, D, E, F and G shall be the Available Amount at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders of the Company in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company."

Sixth resolution

For the purpose of the above-restated article 6 of the Articles, the Sole Shareholder resolves to amend and restate article 17 of the Articles in relation to the distribution of profits, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts of the Company, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) of the Company upon decision of the sole shareholder or, as the case may be, of a general meeting of the shareholders of the Company.

The shareholder(s) of the Company may decide to declare and pay interim dividends, at any time, under the following conditions:

1. Interim Accounts are established by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company;

2. These accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter;

3. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

The share premium account, if any, may be distributed to the shareholder(s) of the Company upon decision of the sole shareholder or, as the case may be, of a general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with the provisions set forth hereafter. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders of the Company may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers of the Company showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation."

Seventh resolution

Further to the above resolutions, the Sole Shareholder decides to amend and restate article 18 of the Articles in relation to the dissolution or liquidation of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not of the Company, appointed by the shareholder(s) of the Company, which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) of the Company or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) of the Company on a pro-rata basis."

Eighth resolution

As part of the above amendments, the Sole Shareholder decides to create an article 20 in the Articles in relation to the definitions, which shall read as follows:

" **Art. 20. - Definitions**

Available Amount: Means the total amount of net profits of the Company to the extent the shareholder(s) would have been entitled to dividend distributions according to article 17 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts: Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date: Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu.

"IBERSUIZAS CAPITAL FUND II L.P.", un limited partnership, constitué et existant sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au Victoria Road 13-15, St Peter Port, GY1 3ZD, Guernsey, les Iles de la Manche, enregistré au Registre des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro LP 10774, étant l'associé unique de la Société (l'"Associé Unique"), agissant par l'intermédiaire de son gérant commandité IBERIAN CAPITAL GP II LIMITED, et détenant toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société,

ici représenté par Mademoiselle Sophie FERREIRA, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

en qualité d'Associé Unique de "PENNINGTON S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 123.727 et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte notarié en date du 10 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 431 daté du 22 mars 2007 (page 20667), et dont les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des Statuts et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) à un Euro (EUR 1,-) chacune et de convertir en conséquence les cinq cents (500) parts sociales existantes, représentant le capital social émis de la Société s'élevant à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer les sept nouvelles classes de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société, avec les droits et obligations énoncés dans les Statuts:

- des parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales A"),
- des parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales B"),
- des parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales C"),
- des parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales D"),
- des parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales E"),
- des parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales F"), et
- des parts sociales de catégorie G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales G").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents parts sociales existantes en (i) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iv) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (v) mille sept cent quatre-vingt-six (1.786) Parts Sociales E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (vi) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (vii) mille sept cent quatre-vingt-cinq (1.785) Parts Sociales G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-neuf Euros (EUR 17.257.529,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) à dix-sept millions deux cent soixante-dix mille vingt-neuf Euros (EUR 17.270.029,-) par la création et l'émission de (i) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante et un (2.465.361) nouvelles Parts Sociales A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (ii) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante et un (2.465.361) nouvelles Parts Sociales B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iii) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante et un (2.465.361) nouvelles Parts Sociales C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (iv) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante et un (2.465.361) nouvelles Parts Sociales D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (v) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante et un (2.465.361) nouvelles Parts Sociales E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (vi) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-deux (2.465.362) nouvelles Parts Sociales F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et (vii) deux millions quatre cent soixante-cinq mille trois cent soixante-deux (2.465.362) nouvelles Parts Sociales G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que celles existantes, (les "Nouvelles Parts Sociales"), entièrement souscrites et libérées par un apport en nature consistant en une partie d'un prêt d'actionnaire sans intérêt d'un montant total de dix-huit millions neuf cent quatre-vingt quatre mille cinq cent trente-deux Euro (EUR 18.984.532,-) (le "Prêt") accordé à la Société par l'Associé Unique le 13 octobre 2008 pour un, pour un montant total de souscription de dix-sept millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-neuf Euro (EUR 17.257.529,-).

Souscription et libération

L'Associé Unique déclare souscrire au dix-sept millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-neuf (17.257.529) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune émises par la Société, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour un montant global de souscription de dix-sept millions deux cent cinquante-sept mille cinq cent vingt-neuf Euro (EUR 17.257.529,-), qui est intégralement alloué au capital social de la Société comme paiement de la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales et a été entièrement payé par un apport en nature de telle façon que ledit montant est maintenant à la libre disposition de la Société.

Le solde du montant du Prêt pour un montant d'un million sept cent vingt-sept mille trois Euros (EUR 1.727.003,-) est entièrement alloué à la réserve légale de la Société qui atteint dès lors dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Il ressort du rapport d'expertise préparé par les gérants le 13 octobre 2008 et produit au notaire instrumentant (qui demeurera annexé au présent acte) que les gérants de la Société ont évalué la contribution du Prêt à dix-huit millions neuf cent quatre-vingt quatre mille cinq cent trente-deux Euros (EUR 18.984.532,-), laquelle est au moins égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie et l'allocation à la réserve légale de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions indiquées ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à dix-sept millions deux cent soixante-dix mille vingt-neuf euros (EUR 17.270.029,-) représenté par:

- deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales A"),
 - deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales B"),
 - deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales C"),
 - deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales D"),
 - deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales E"),
 - deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie F d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales F"), et
 - deux millions quatre cent soixante-sept mille cent quarante-sept (2.467.147) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune (les "Parts Sociales G"),
- toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts.

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégorie(s) de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de parts sociales, les détenteurs des parts sociales rachetées ou annulées recevront de la Société un montant équivalent à la valeur d'annulation par part

sociale pour chaque part sociale de la catégorie concernée détenue par eux et annulée (ci-après la "Valeur d'Annulation par Part Sociale").

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation (ci-après le "Montant Total d'Annulation") par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et approuvé par l'assemblée générale des associés de la Société sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des parts sociales des catégories A, B, C, D, E, F et G sera le Montant Disponible au moment de l'annulation de la catégorie concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés de la Société selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

Sixième résolution

Pour les besoins de l'article 6 modifié ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts de la Société relatif à la distribution de dividendes qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels de la Société, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à (ou aux) associé(s) de la Société après décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés de la Société.

Le (ou les) associé(s) de la Société peuvent décider de déclarer et de payer des acomptes sur dividendes, à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des Comptes Intérimaires doivent être établis par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société;

2. Ces Comptes Intérimaires démontrent que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après;

3. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Le compte prime d'émission, s'il existe, peut être distribué à (ou aux) associé(s) de la Société par décision prise par l'associé unique ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés de la Société, conformément aux dispositions établies ci-après. L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés de la Société peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts sociales.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve légale, conformément avec les dispositions établies ci-après."

Septième résolution

Pour les besoins des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 18 des Statuts relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non de la Société, nommés par le (ou les) associé(s) de la Société qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) de la Société ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués à (ou aux) associé(s) sur une base proportionnelle."

Huitième résolution

Suite aux modifications décidées ci-dessus, l'Associé Unique décide de créer l'article 20 des Statuts relatif aux définitions, lequel se lira comme suit:

" Art. 20. Définitions

Montant Disponible: Signifie le montant total des profits nets de la Société dans la mesure où le (ou les) associé(s) aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 17 des statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la catégorie de parts sociales devant être annulée, mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans, pour éviter tout doute, tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie de parts sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires: Signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire: Signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de parts sociales pertinente.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent mille Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête de la même comparante, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, laquelle partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. FERREIRA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 octobre 2008. Relation: EAC/2008/13352. - Reçu quatre-vingt-quatorze mille neuf cent vingt-deux Euros soixante-six Cents (18.984.532.- à 0,5% = 94.922,66.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2008.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2008140929/239/395.

(080165601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Jacmar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 82.894.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kaufhold Domiciliation, 5^{ème} Etage, L-2430 Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Jacmar S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140930/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08993. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

CVC Capital Partners Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.105,25.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of October.

Before us, Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 104.817,

incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on 8 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 191 of 3 March 2005, page 9140 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended pursuant to:

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 15 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2477 of 31 October 2007, page 118871;

a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 14 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1724 of 12 July 2008, page 82737;

a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 9 July 2008, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2323, page 111469 on September 23, 2008.

The General Meeting was opened by Ms. Emanuela BRERO, employee, residing in Luxembourg, the chairman, who appointed as secretary Mr. Gianpiero SADDI, employee, residing in Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Ms. Stella LE CRAS, employee, residing in Luxembourg (the "Bureau").

The Bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the General Meeting is worded as follows:

Agenda:

1) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,669.75, in order to bring it from its current amount of EUR 40,775,- to an amount of EUR 37,105.25, through the cancellation of the 366,975 shares of class B8 of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company;

2) Subsequent amendment of Article 7.1 of the Articles of the Company;

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present General Meeting, so that the General Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved, the General Meeting takes unanimously the following resolutions by the holders of shares having voting right:

First resolution

The General Meeting RESOLVES to reduce the share capital of the Company by an amount of three thousand six hundred and sixty nine Euro and seventy five cents (EUR 3,669.75), in order to bring it from its current amount of forty thousand seven hundred and seventy five Euro (EUR 40,775,-) to an amount of thirty seven thousand one hundred and five Euro and twenty five cents (EUR 37,105.25), through the cancellation of the three hundred and sixty six thousand nine hundred and seventy five (366,975) shares of class B8, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend Article 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" 7.1 - Subscribed and Paid Up Share Capital

The Company's share capital is fixed at 37,105.25 EUR (Thirty Seven Thousand One Hundred and Five Euro and Twenty Five cents) represented by 3,710,525 (Three Million Seven Hundred and Ten Thousand Five Hundred and Twenty Five) redeemable Shares, all fully subscribed and entirely paid up, divided into:

- a) 1,631,000 Class A Shares
- b) 244,650 Class B1 Shares

- c) 244,650 Class B2 Shares
- d) 244,650 Class B3 Shares
- e) 244,650 Class B4 Shares
- f) 366,975 Class B5 Shares
- g) 366,975 Class B6 Shares
- h) 366,975 Class B7 Shares

All with a par value of 0,01 EUR (One Eurocent) each.

At any time and as long as all the Shares are held by one single Shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole Shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

There being no further business, the General Meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1200.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés ("Assemblée Générale") de CVC CAPITAL PARTNERS GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.817, constituée par acte du Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2004, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C 191 du 3 mars 2005, page 9140 (la "Société"). Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés suivant:

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 15 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2477 du 31 octobre 2007, page 118871;

un acte notarié de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, du 14 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1724 du 12 juillet 2008, page 82737;

un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 9 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2323, page 111469 du 23 septembre 2008.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Mme Emanuela BRERO, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Mme Stella LE CRAS, employée, demeurant à Luxembourg. (le "Bureau").

Le Bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 3,669.75 pour le réduire de son montant actuel de EUR 40,775.- à un montant de EUR 37,105.25 par l'annulation de 366,975 parts sociales de classe B8, chacune d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'Euro) chacune, qui ont été rachetées par la Société;

2) Modification subséquente de l'article 7.1 des statuts de la Société;

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des associés représentés.

III. Au vu de la prédite liste de la présence, tous les parts sociales en émission sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, dès lors l'Assemblée Générale peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée Générale, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes par les porteurs de parts sociales ayant droit de vote:

Première résolution

L'Assemblée Générale DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois mille six cent soixante-neuf Euro et soixante-quinze cents (EUR 3,669.75),

pour le ramener de son montant actuel de quarante mille sept cent soixante-quinze Euros (EUR 40,775) à un montant de trente-sept mille cent cinq Euros et vingt-cinq cents (EUR 37,105.25),

par l'annulation des trois cent soixante six mille neuf cent soixante-quinze (366,975) parts sociales de classe B8, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune, qui ont été rachetées par la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 7.1 - Capital Souscrit et Libéré des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivant:

" 7.1 - Capital Souscrit et Libéré

Le capital social de la Société est fixé à EUR 37,105.25 (trente-sept mille cent cinq Euros et vingt-cinq cents) représenté par 3,710,525 (trois million sept cent dix mille cinq cent vingt-cinq) Parts Sociales rachetables, toutes entièrement souscrites et payées, divisées comme suit:

- a) 1,631,000 Parts Sociales de Classe A
- b) 244,650 Parts Sociales de Classe B1
- c) 244,650 Parts Sociales de Classe B2
- d) 244,650 Parts Sociales de Classe B3
- e) 244,650 Parts Sociales de Classe B4
- f) 366,975 Parts Sociales de Classe B5
- g) 366,975 Parts Sociales de Classe B6
- h) 366,975 Parts Sociales de Classe B7

Toutes ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'Euro) chacune.

A tout moment, et tant que toutes les parts sociales sont détenues par un associé unique, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans cette éventualité les Articles 200-1 et 200-2, entre d'autres, s'appliqueront, ceci impliquant que chaque décision de l'associé unique et que chaque contrat signé entre lui et la Société représentée par lui devront être établies par écrit."

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ EUR 1200.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ont été lu aux comparants, tous étant connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BRERO, G. SADDI, S. LECRAS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 9 octobre 2008, LAC/2008/41147. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 novembre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008140977/208/158.

(080165191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

AFD Rivesaltes A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 114.005.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ArclIndustrial France Developments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.938 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster,

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities,

The appearer has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the Sole Shareholder of AFD Rivesaltes A S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall in L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.005, incorporated pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on January 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 860 of May 2, 2006.

The articles have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, dated September 23, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 213,875 (two hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 2,109,875 (two million one hundred nine thousand eight hundred seventy-five euro) to EUR 2,323,750 (two million three hundred twenty-three thousand seven hundred fifty euro), by way of the issue of 1,711 (one thousand seven hundred eleven) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 58 (fifty-eight euro).

2. Subscription and payment to the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 213,875 (two hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro) in order to bring the share capital from its former amount of EUR 2,109,875 (two million one hundred nine thousand eight hundred seventy-five euro) to EUR 2,323,750 (two million three hundred twenty-three thousand seven hundred fifty euro), by way of the issue of 1,711 (one thousand seven hundred eleven) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each, together with a share premium of EUR 58 (fifty-eight euro).

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of EUR 213,875 (two hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro) and it fully pays it up by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 213,933 (two hundred thirteen thousand nine hundred thirty-three euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 213,875 (two hundred thirteen thousand eight hundred seventy-five euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 58 (fifty-eight euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolves to record that the share holding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:
 ArcIndustrial France Developments I S.à r.l. 18,590 shares
 Total: 18,590 shares

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 2,323,750 (two million three hundred twenty-three thousand seven hundred fifty euro), represented by 18,590 (eighteen thousand five hundred ninety) shares in registered form with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euros) each, all subscribed and fully paid up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of MAS Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at two thousand seven hundred euro.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ArcIndustrial France Developments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.938,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

La comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'Associée Unique de AFD Rivesaltes A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall à L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.005, constituée suivant un acte du notaire André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 860 du 2 mai 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, prénommé, le 23 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 213.875 (deux cent treize mille huit cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.109.875 (deux millions cent neuf mille huit cent soixante-quinze euros) à EUR 2.323.750 (deux millions trois cent vingt trois mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 1.711 (mille sept cent onze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 58 (cinquante-huit euros).

2. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 213.875 (deux cent treize mille huit cent soixante-quinze euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 2.109.875 (deux millions cent neuf mille huit cent soixante-quinze euros) à EUR 2.323.750 (deux millions trois cent vingt-trois mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 1.711 (mille sept cent onze) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, avec une prime d'émission de EUR 58 (cinquante-huit euros).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associée Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 213.875 (deux cent treize mille huit cent soixante-quinze euros) et de la payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 213.933 (deux cent treize mille neuf cent trente-trois euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 213.875 (deux cent treize mille huit cent soixante-quinze euros) sera affecté au compte capital nominal de la Société,

(ii) un montant de EUR 58 (cinquante-huit euros) sera affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant. L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société suite à l'augmentation de capital est comme suit:

ArIndustrial France Developments I S.à r.l.	18.590 parts sociales
Total:	18.590 parts sociales

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 2.323.750 (deux millions trois cent vingt-trois mille sept cent cinquante euros) représenté par 18.590 (dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de MAS Luxembourg de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à deux mille sept cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec nous, Notaire.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 novembre 2008. Relation GRE/2008/4350. — Reçu mille soixante-neuf euros et trente-huit cents 0,5%: 1.069,38 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008140966/231/163.

(080165711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Primet GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 14, rue de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 26.034.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/11/08.

Primet GmbH

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008140975/9037/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008, réf. LSO-CW01806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Starwood Europe S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 106.048.

Le bilan de Clôture de Liquidation du 01^{er} janvier 2008 au 15 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140980/4642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00699. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

High - Tech Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 28.726.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH-TECH HOLDING S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2008140961/783/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03005. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

BBFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.954.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2006, acte publié au Mémorial C no 2145 du 16 novembre 2006, modifiée par-devant M^e Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 juillet 2008, acte publié au Mémorial C no 1887 du 31 juillet 2008.

Le bilan au 31 août 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

BBFG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140989/9196/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03185. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 60.219.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140992/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02943. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

**DiBiLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DiBiLux).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.156.

L'an deux mil huit, le premier octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "DiBilux" ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Bvd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 68.156,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 243 du 8 avril 1999, page 11.660.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 29 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 571 du 10 août 2000.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 1.350.000 (un million trois cent cinquante mille Euro) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 540 (cinq cent quarante Euro) chacune.

L'assemblée est présidée par M. Sandro CAPUZZO, employé, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Sara PERNET, employée, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Dominique AUDIA, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'intégralité des actions représentatives du capital social de EUR 1.350.000 (un million trois cent cinquante mille Euro) est dûment représentée à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la procuration; changement notamment de la dénomination sociale de la société en "DiBilux S.à.r.l. ";

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire en fonction et nomination d'un ou de plusieurs gérants; décharge y afférente;

3. Réduction du capital social à hauteur de EUR 1.300.000,- pour ramener celui-ci de son montant actuel de EUR 1.350.000,- à EUR 50.000,- et affectation de ce montant à une réserve spéciale;

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée, avec notamment changement de la dénomination sociale de la société en "DiBilux S.à.r.l.";

et en conséquence adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

STATUTS

Art. 1. Entre les propriétaires des parts ci-après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi de 1993, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DiBilux S.à.r.l.

Art. 3. Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 1.350.000 (un million trois cent cinquante mille Euro), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 540 (cinq cent quarante Euro) chacune, toutes entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectué que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de tous apports, cessions, souscriptions, commandites, associations, participations et interventions financières, relatifs aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénations de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société.

Il peut prêter ou emprunter à court ou à long terme.

En cas d'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. L'assemblée générale peut élire parmi les membres du Conseil de gérance un ou plusieurs gérants qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières, à un plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit dans les six premiers mois de l'exercice.

Des assemblées générales extraordinaires pourront se tenir à Luxembourg ou à l'étranger.

Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé, pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 11. Les résolutions aux assemblées des associés sont prises en conformité avec les prescriptions légales.

Art. 12. L'année sociale commence le premier jour du mois de juillet de chaque année et finit le dernier jour du mois de juin de l'année suivante.

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année.

Art. 14. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 15. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détient(nent) dans la Société.

Art. 16. En cas de liquidation, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 17. Au cas où toutes les actions viendraient à être réunies en un seul des associés, la loi sur la société unipersonnelle s'appliquerait.

Art. 18. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Suite à la transformation qui précède, les 2.500 parts sociales sont toutes détenues par " Dipharma Francis S.r.l. " avec siège social à I-20021 Baranzate, Via Bissone 5.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour, sur le vu de la situation comptable de la société au 30/09/2008, laquelle reste annexée.

L'assemblée nomme un gérant unique pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2009, savoir:

Monsieur Marc-Olivier GEINOZ, né le 15 octobre 1971 à Losanna (I), demeurant Via Corso Sempione 8, I-20100 Milan,

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 1.300.000 (un million trois cent mille Euros) pour ramener celui-ci de son montant actuel de EUR 1.350.000 (un million trois cent cinquante mille) à EUR 50.000 (cinquante mille Euros),

sans annulation de parts sociales mais par la seule réduction de la valeur nominale des 2.500 parts sociales actuelles de EUR 540 à EUR 20 par part sociale,

et affectation du montant de la réduction à une réserve spéciale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille Euro), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 20 (vingt Euro) chacune, toutes entièrement libérées.

Evaluation - Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française, connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. CAPUZZO, S. PERNET, D. AUDIA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 2 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40022. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/08.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008140996/208/154.

(080165889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

G&A International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 120.616.

L'an deux mil huit, le trois octobre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "G&A INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à BRIDEL, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 120.616

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 septembre 2006 publié au Mémorial C no. 2263 du 4 décembre 2006 page 108.589, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C no. 632 du 13 mars 2008 page 30.294.

L'assemblée est présidée par Mr Augusto Mazzoli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Mme Sophie JACQUET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur Mme Sophie Jacquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit :

I. Suivant la liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que la totalité du capital est représentée, et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante :

"Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder."

2. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution Unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à L-1227 Luxembourg, 3, Rue Belle Vue et ce avec effet au 1^{er} octobre 2008,

Suite à la présente résolution, elle décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante :

"Le siège de la société est établi à Luxembourg,

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder."

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en français, langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. MAZZOLI, S. JACQUET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 7 octobre 2008, Relation: LAC/2008/40736. - Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

J. DELVAUX.

Référence de publication: 2008140993/208/81.

(080165886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.581.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008140987/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02609. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Plainfield Poland Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 133.340.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PLAINFIELD POLAND SP. Z O.O.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141002/9350/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2008, réf. LSO-CU01351. - Reçu 121,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SN Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.544.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas METZLER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 décembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 167 du 24 février 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1407 du 21 juillet 2006.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SN Properties S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008141000/6972/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW03093. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Jason & Argo Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 76.704.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré du 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg au deuxième étage au 17, rue Michel Rodange, c/o Charles Kaufhold Domiciliation, 5^{ème} Etage, L-2430 Luxembourg

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Pour Jason & Argo Partners H. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008140932/760/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08991. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Health Care Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 41.845.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008141014/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06233. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Gallaher Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.964.275,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 84.800.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Gallaher Finance Luxembourg, S.à r.l., a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B, number 84.800, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on November 26, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 469 of March 25, 2002 as amended (hereafter the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 12 April 2007, published in the Mémorial C, number 1714 of 13 August 2007.

The meeting was presided by Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The shareholders were each present or duly represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list. That list and proxy, initialed "ne varietur" and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 2,438,571 (two million four hundred thirty-eight thousand five hundred seventy-one) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

Agenda:

1. Waiving of the notice right;
2. Approval of the migration of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Guernsey by way of a continuation and appointment of proxy-holders of the Company in relation to the Luxembourg migration formalities;
3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 to be effective upon fulfillment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;
4. Approval of the resignation of Mr. Gérard Becquer, Mrs. Charlotte Bastin and Mr. Coen Adriaan van der Poel as managers of the Company and the appointment of Mr. Trevor Pinchemain and Mr. Russell Clark as new managers of the Company subject to the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey being fulfilled; and
5. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions were taken:

First resolution

It was unanimously resolved that the shareholders each waive their right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to them prior to this meeting; the shareholders acknowledge that they are sufficiently informed of the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It was unanimously resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey by way of a continuation, that the Company take the Guernsey nationality, and that the Company close its place of business in Luxembourg (the "Migration").

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the shareholders and the latter resolved that the Migration be subject to the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the "Condition Precedent").

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as fully to become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, as soon as possible as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies (i) the Company would be deregistered as a Luxembourg Company and hence (ii) as from the date of fulfillment of the Condition Precedent, the Company no longer be governed by Luxembourg laws.

It was resolved to appoint any lawyer from the law firm Noble & Scheidecker in Luxembourg or any employee of Etude Notaire Joseph Elvinger, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3HH. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

Third resolution

Further to the second resolution, it was unanimously resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 2008 (the "Amendments"). It was noted that further to the Amendments the Company shall be named "Gallaher Finance Luxembourg Limited". It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfilment of the Condition Precedent. It was unanimously resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

Fourth resolution

It was noted that further to resignation letters received by the Company, Mr. Gérard Becquer, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, Mrs. Charlotte Bastin, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and Mr. Coen Adriaan van der Poel, with professional address at 3 Rue Kleischer, L-8078, Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg have tender their resignation from their function of manager of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the "Resignations"). It was unanimously resolved to approve the Resignations with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Gérard Becquer, Charlotte Bastin and Coen Adriaan van der Poel discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of their duty are identified on the basis of the financial statement corresponding to the current financial year.

It was unanimously resolved to appoint Trevor Pinchemain of Les Mezieres Cottage, Rue Friquet, Castel, Guernsey GY5 7SU born on 25 March 1961 of British nationality, Trust Company Director and Russell Clark of Queen's Court, Doyle Road, St Peter Port, Guernsey GY1 1RF born on 18 August 1971 of British nationality, Advocate of the Royal Court of Guernsey (100949) as new B managers of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled. It was noted that by acceptance letters, Mr. Pinchemain and Mr. Clark have consented to act as a managers of the Company on and from the Condition Precedent being fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about two thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Gallaher Finance Luxembourg S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 84.800, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 26 novembre 2001, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Memorial C), numéro 469 en date du 25 mars 2002, tel que modifié (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié en date du 12 avril 2007, publié au Mémorial C, numéro 1714 en date du 13 août 2007.

L'assemblée a été présidée par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur M.Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les associés étaient présents ou dûment représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent a été reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées "ne varietur" et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2,438,571 (deux million quatre cent trente-huit mille cinq cent soixante-et-onze) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés avaient été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert de la Société du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey avec une continuation de la personnalité juridique et nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;
3. Modification des statuts de la Société et adoption d'un memorandum of association afin de mettre les documents statutaires en conformité avec "The Companies (Guernsey) Law, 2008" qui sera applicable dès que la condition suspensive relative au transfert de la société à Guernesey sera remplie, c'est-à-dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation de la démission de M. Gérard Becquer, de Mme Charlotte Bastin et de M. Coen Adriaan van der Poel comme gérants de la Société et nomination de M. Trevor Pinchemain et de M. Russell Clark comme nouveaux gérants de la Société, sous réserve que la condition suspensive de la migration de la Société à Guernesey soit réalisée; et
5. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés présents, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation qui devait leur être envoyée antérieurement à cette assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent être valablement convoqués à la présente assemblée et votent sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il a été unanimement décidé de migrer la Société du Luxembourg vers Guernesey, avec une continuation de la personnalité juridique, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le "Transfert").

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées aux associés et ces derniers ont décidé que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la "Condition Suspensive").

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle (ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est décidé de nommer tout avocat du cabinet Noble & Scheidecker et tout employé de l'étude de notaire Joseph Elvinger, investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement du Transfert, le siège social de la Société sera situé à Sarnia House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey GY1 3HH. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie.

Troisième résolution

Consécutivement à l'adoption de la deuxième résolution, il a été unanimement décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un mémorandum of association afin de se mettre en conformité avec "The Companies (Guernsey) Law, 2008" (les "Modifications"). Il est également noté qu'en vertu des Modifications la Société se dénommera "Gallaher Finance Luxembourg Limited". De plus, il a été décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et les modifications des statuts seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

Quatrième résolution

Il est rapporté que conformément à des lettres de démission reçues par la Société, M. Gérard Becquer, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Mme Charlotte Bastin, résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Coen Adriaan van der Poel, résidant au 3, Rue Kleischer, L-8078, Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ont proposé leur démission de leurs fonctions de gérant de la Société avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive (les "Démissions"). Il est également unanimement décidé d'approuver la Démission avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Gérard Becquer, à Mme Charlotte Bastin et à M. Coen Adriaan van der Poel pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de leur nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours ne mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est unanimement décidé de nommer Trevor Pinchemain de Les Mezieres Cottage, Rue Friquet, Castel, Guernesey GY5 7SU, né le 25 mars 1961, de nationalité anglaise, directeur de Trust Company et Russell Clark de Queen's Court, Doyle Road, St Peter Port, Guernesey GY1 1RF, né le 18 août 1971, de nationalité anglaise, avocat à la Cour Royale de Guernesey (100949) comme nouveaux gérants de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est noté que M. Pinchemain et M. Clark ont, par lettre d'acceptation, consenti au mandat de gérants de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête.

Après lecture faite du présent acte original aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39108. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2008141029/211/219.

(080165824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Arris To-Morrow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 53.564.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Nerina Cucchiaro, demeurant professionnellement à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine,

"le mandataire" de

Private Equity Partner (Lux) S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée Arris-To-Morrow S. à r.l. ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 53564, a été constituée suivant acte reçu le 29 décembre 1995.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée Arris-To-Morrow S. à r.l. prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.250,-, représenté par 1.250 parts sociales de EUR 25,- chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société au 31 août 2008.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Cucchiaro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} octobre 2008, Relation: LAC/2008/39614. - Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008141025/211/44.

(080165805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Market Overview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.395.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008141043/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02502. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Fermont Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 79.159.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

C-U Soon Inc, une société de droit des British Virgin Islands, ayant son siège social à Akara Bldg, 24 de Castro Street-Wickhams Cay I-Road Town-Tortola, enregistré sous les BVI Business Companies Act, 2004, sous le numéro 1462659, ici dûment représentée par son directeur Monsieur Bruno Abbate.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme «FERMONT FINANCE S.A.», établie et ayant son siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, inscrite sous le numéro B 79.159 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 463 du 20 juin 2001. Les statuts n'ont plus été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (EUR 35.000.-) représenté par trois cent cinquante (350) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Que C-U Soon Inc., représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société, avec effet à ce jour.

Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société "FERMONT FINANCE S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, et qu'elle prendra à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de cette Société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: B. Abbate et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2008. LAC/2008/43914. — Reçu douze euros (12.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008141034/5770/43.

(080165854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

St James Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.122.

—
Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008141471/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06633. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Avalone Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.200.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AVALONE COMPANY S.A.", a "société anonyme", stock company having its registered office at Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 124.200, incorporated by deed established on the 27th December 2006, published in the Memorial C number 609 of the 14 April 2007; and whose Articles of Association have never been amended.

The meeting is presided by Mrs Laurence Mostade, private employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Larissa Zanin, private employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Ariane Vigneron, private employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 310 shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 18,000,000.- (eighteen million Euro) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), to EUR 18,031,000.- (eighteen million thirty one thousand Euro) by the issue of 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

2.- Subscription and payment of the 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares by Vlerick Vastgoed NV, Philippe Vlerick, Charick NV, Isarick NV and Batibic NV, by contribution in kind consisting in 6,093,360 shares of a Rumanian Company named SIG INVEST S.A., with registered office at Brasov, Str. Decebal n ° 81, biroul n ° 10.

3.- Subsequent amendment of article 5 of the article of incorporation.

4.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 18,000,000.- (eighteen million Euro) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), to EUR 18,031,000.- (eighteen million thirty one thousand Euro) by the issue of 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 180,000 (one hundred eighty thousand) new shares:

- a) Vlerick Vastgoed NV for 90,000 shares;
- b) Philippe Vlerick for 35,000 shares;
- c) Charick NV, for 10,000 shares
- d) Isarick NV for 10,000 shares
- e) Batibic NV for 35,000 shares.

Intervention - Subscription - Payment

The subscribers represented by Mrs Laurence Mostade prenamed, by virtue of proxies given under private seals, declare and acknowledge that new shares have been fully paid up through a contribution in kind of shares, consisting in

100% of the shares, 6,093,360 shares, of the Company SIG Invest SRL, identification number J08/2920/06.12.2006, CFORO 19378172, with registered office at STR.DECEBAL N ° 81 Biroul, N ° 10 in Brasov (Rumania) as follows:

- a) Vlerick Vastgoed NV: 3,046,680 shares, of a par value of RON 10 issued by SIG Invest Srl, representing 50% of its current entire corporate share capital.
- b) Philippe Vlerick: 1,184,820 shares, of a par value of RON 10 issued by SIG Invest Srl, representing 19.5% of its current entire corporate share capital.
- c) Charick NV: 338,520 shares, of a par value of RON 10 issued by SIG Invest Srl, representing 5.5% of its current entire corporate share capital.
- d) Isarick NV: 338,520 shares, of a par value of RON 10 issued by SIG Invest Srl, representing 5.5% of its current entire corporate share capital.
- e) Batibic NV: 1,184,820 shares, of a par value of RON 10 issued by SIG Invest Sri, representing 19.5% of its current entire corporate share capital.

The global amount of these contributions in kind being valued at EUR 18,000,000.- (eighteen million Euro).

Each subscriber as represented, also declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say Rumania and Luxembourg, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Auditor's report

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by EWA REVISION SA, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Y. Wallers, and its report dated September 16th, 2008 concludes as follows:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/respectivement au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of at least 65% (in this case 100%) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State (Rumania), the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand Euro.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. First paragraph.** The Company has a share capital of eighteen million thirty-one thousand Euros (EUR 18,031,000.-), divided into one hundred and eighty thousand three hundred ten (180,310) shares with a part value of one hundred Euros (EUR 100.-), entirely paid in."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "AVALONE COMPANY S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 124.200, constituée suivant acte reçu le 27 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 609 du 14 avril 2007; dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Mme Laurence Mostade, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Larissa Zanin, employée privée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Ariane Vigneron, employée privée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 310 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de dix huit millions d'Euro (EUR 18.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à dix huit millions trente et un mille Euro (EUR 18.031.000,-) par l'émission de cent quatre vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

2.- Souscription et libération de 180.000 nouvelles actions par Vlerick Vastgoed NV, Philippe Vlerick, Charick NV, Isarick NV et Batibic NV au moyen d'un apport en nature consistant en 6.093.360 actions de la société de droit roumain SIG INVEST S.A., dont le siège social est fixé à Brasv, Str. Decebal, n ° 81, biroul n ° 10, pour un total de EUR 18.000.000,- (dix huit millions d'Euro).

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de dix huit millions d'Euro (EUR 18.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) à dix huit millions trente et un mille Euro (EUR 18.031.000,-) par l'émission de cent quatre vingt mille (180.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 180.000 actions nouvelles:

- a) Vlerick Vastgoed NV pour 90.000 actions;
- b) Philippe Vlerick pour 35.000 actions;
- c) Charick NV, pour 10.000 actions;
- d) Isarick NV pour 10.000 actions;
- e) Batibic NV pour 35.000 actions.

Intervention - Souscription - Libération

Les souscripteurs représentés aux présentes par Mme Laurence Mostade prénommée en vertu de procurations sous seing privé déclarent souscrire et libérer les actions nouvelles au moyen de l'apport en nature de 100% des actions, soit 6.093.360 actions, de SIG Invest SRL, numéro d'identification J08/2920/06.12.2006, CFORO 19378172, ayant son siège social au STR. DECEBAL N ° 81 Biroul, N ° 10 à Brasov (Roumanie) apportés comme suit:

a) Vlerick Vastgoed NV: 3.046.680 actions, d'une valeur nominale de RON 10,- émises par SIG Invest Srl, représentant 50% de son capital social.

b) Philippe Vlerick: 1.184.820 actions, d'une valeur nominale de RON 10,- émises par SIG Invest Srl, représentant 19,50% de son capital social.

c) Charick NV: 338.520 actions, d'une valeur nominale de RON 10,- émises par SIG Invest Srl, représentant 5,50% de son capital social.

d) Isarick NV: 338.520 actions, d'une valeur nominale de RON 10,- émises par SIG Invest Srl, représentant 5,50% de son capital social.

e) Batibic NV: 1.184.820 actions, d'une valeur nominale de RON 10,- émises par SIG Invest Srl, représentant 19,50% de son capital social.

Lesdits apports étant évalués à un montant global de EUR 18.000.000,-.

Chaque apporteur tel que représenté déclare en outre que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les États respectifs, à savoir Roumanie et Luxembourg, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 16 septembre 2008 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant EWA REVISION S.A., représenté par Y. Wallers, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/respectivement au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Roumanie), la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à huit mille Euro.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** La Société a un capital social de dix-huit millions trente et un mille euros (EUR 18.031.000,-), représenté par cent quatre vingt mille trois cent dix (180.310) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action, entièrement libéré.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: L. MOSTADE, L. ZANIN, A. VIGNERON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39072. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008141503/211/207.

(080166310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Pluri-L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.

R.C.S. Luxembourg B 131.085.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Veronica MARQUES FERREIRA, chargée de cours, née à Soure, (Portugal), le 30 mai 1984, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.

Laquelle comparante déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. Que la société à responsabilité limitée "PLURI-L S.à r.l." établie et ayant son siège social à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131.085, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2244 du 9 octobre 2007.

2. Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

3. Que la comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que la comparante agissant comme associée unique, approuve le bilan de clôture de la Société et prononce la dissolution anticipée de cette dernière avec effet immédiat.

5. Que la comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

6. Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et, qu'en cette qualité, elle déclare:

- que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné;

- que l'associée unique est investi de tout l'actif;

- que l'associée unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; et

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

7. Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour.

8. Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social à L-5770 Weiler-la-Tour, 4, rue des Forges.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARQUES FERREIRA; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 octobre 2008. Relation GRE/2008/4316. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008141511/231/48.

(080166746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Springwater Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.766.

—
Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/11/2008.

Pour Springwater Industries S.à r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008141475/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01059. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080166043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2008.

MG Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 111.487.

TRUSTAUDIT S.A.

dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.125,

démissionne, par la présente, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société anonyme:

MG Investment S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 111.487

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2008.

TRUSTAUDIT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008140838/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Max Participations III S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 139.879.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 21 octobre 2008

L'assemblée:

approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 21 octobre 2008

prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;

décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 21 octobre 2008 chez SGG Corporate Services au 41F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Par procuration

Max Participations III S.à r.l. en liquidation volontaire

Signatures

Référence de publication: 2008140891/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2008, réf. LSO-CW02734. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.
